

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

LOI
L/2017/N°005...-/AN -

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (PRET AU TITRE DE LA
FACILITE D'APPUI A LA TRANSITION – FAT)
(PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE ROUTES ET DE FACILITATION DU
TRANSPORT AU SEIN DE L'UNION DU FLEUVE MANO – PART / FM) SIGNE LE
12 FEVRIER 2015 POUR UN MONTANT DE 8.857.000 UC.**

N° du Projet : P-ZI-DBO-162

N° du Prêt : 5900150000401

ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Africain de Développement et le Fonds Africain de Développement (Prêt au titre de la facilitation d'appui à la Transition – FAT)

(Programme d'Aménagement de routes et de facilitation du transport au sein de l'Union de Fleuve Mano – PART / FM), signé le 12 février 2015 pour un montant de 8.857.000 UC.

N° du Projet : P-ZI-DBO-162

N° du Prêt : 5900150000401

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Le Secrétaire de Séance

Honorable Daouda David CAMARA



Conakry, le 24 APR 2017

Le Président de Séance

Claude Kory KONDIANO

